



Rapport Article 29 relatif à la Loi Energie Climat du 8 novembre 2019

Exercice 2025



Table des matières

1.	Démarche générale	1
2.	Moyens internes déployés	8
3.	Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Rothschild & Co Martin Maurel	13
4.	Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs	16
5.	Taxonomie européenne et combustibles fossiles	18
6.	Stratégie d'alignement avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique prévus par l'accord de Paris	21
7.	Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	24
8.	Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	25
9.	Glossaire	29

1. Démarche générale

a) Démarche générale de Rothschild & Co Martin Maurel sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement.

Rothschild & Co Martin Maurel intègre la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son approche de gestion, en cohérence avec son cadre global d'analyse des risques et de recherche de performance à long terme. Cette démarche repose sur la conviction que les enjeux de durabilité constituent des facteurs structurants pour l'économie et les marchés financiers, dont l'intégration permet d'enrichir la compréhension des dynamiques économiques.

Les transitions environnementales et sociales font émerger à la fois des risques et des opportunités pour les entreprises et les investisseurs. Elles influencent progressivement les modèles économiques, les chaînes de valeur ainsi que les conditions de financement. Dans ce contexte, la prise en compte des critères ESG vise à compléter les analyses financières traditionnelles, afin de mieux apprécier les risques de durabilité, d'identifier les dynamiques de création de valeur associées aux transitions et d'accompagner les émetteurs dans leurs évolutions.

La durabilité n'est pas appréhendée comme un thème isolé au sein des métiers d'investissement du Groupe Rothschild & Co, mais comme un cadre d'analyse transversal qui s'inscrit dans les processus existants. Elle concerne, avec des degrés d'intégration variables selon les classes d'actifs et les zones géographiques, l'ensemble des investissements. Cette approche s'inscrit dans une logique de long terme, visant à concilier recherche de performance, gestion des risques — y compris ceux liés aux enjeux de durabilité — et prise en compte progressive des externalités.

Un cadre structuré au niveau du Groupe Rothschild & Co

Les entités de la division Wealth & Asset Management déploient leurs stratégies ESG dans le respect d'un cadre commun qui repose sur des principes partagés en matière de gestion des risques. Ce cadre garantit une cohérence globale, tout en préservant des marges d'appréciation adaptées aux spécificités des métiers et aux dynamiques propres à chaque clientèle.

L'intégration des critères ESG repose notamment sur :

- un socle d'exclusions commun ;
- un dispositif de suivi des risques de durabilité ;
- une prise en compte croissante des facteurs extra-financiers dans la sélection d'actifs.

Tout d'abord, le socle d'exclusion commun de la division Banque Privée et Asset Management :

- L'exclusion des entreprises qui, à la connaissance du Groupe, enfreignent les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies en raison de fautes graves commises par les entreprises, telles que des atteintes sévères aux droits humains, des dommages

environnementaux importants ou celles liées à des activités de corruption ;

- La mise en œuvre de principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique qui visent à limiter l'exposition aux activités les plus intensives en carbone et incompatibles avec une trajectoire de transition climatique crédible.
- L'élargissement à partir de 2024, de notre politique d'exclusions à la chaîne de valeur relative au tabac au sein des actifs liquides. Sur ce périmètre, les exclusions s'appliquent selon les modalités suivantes :
 - Sur les investissements directs : sont exclus de nos investissements les émetteurs dont la part du chiffre d'affaires issue du tabac excède 5%, ainsi que les acteurs en amont et en aval de la chaîne de valeur générant plus de 15% de leur chiffre d'affaires à partir du tabac.
 - Sur les investissements indirects : la part des acteurs cités précédemment, ne doit pas dépasser 1% de l'actif sous gestion des mandats.

Ensuite, un dispositif de suivi des risques de durabilité est également en place sur le périmètre de la gestion discrétionnaire des actifs cotés avec :

- Pilotage de la note ESG
- Enrichissement depuis 2022 des indicateurs plus granulaires portant sur les aspects E / S / G (cf. rubrique 8 du présent rapport)

Une intégration progressive dans le processus d'investissement de notre offre de gestion durable

Sur le périmètre des mandats de gestion discrétionnaires classés article 8 au titre du règlement SFDR¹, l'intégration des critères ESG est renforcée et s'exprime à travers un travail de sélection d'actifs financiers cotés et de fonds d'actifs liquides.

Les enjeux de durabilité sont analysés conjointement aux critères financiers lors de la sélection des actifs. Cette analyse vise notamment à :

- Évaluer la capacité des entreprises à gérer les risques environnementaux et sociaux ;
- Apprécier la crédibilité de leurs stratégies de transition ;
- Identifier leur positionnement dans un environnement économique en mutation.

Dans cette perspective, le rôle de Rothschild & Co Martin Maurel, en tant que conseiller financier, consiste à accompagner nos clients désireux d'orienter leur investissement vers les acteurs capables de répondre aux enjeux de transition, tout en préservant leur patrimoine dans un environnement incertain.

Nous avons développé dès 2020 les mandats de gestion « 4Change » afin de mettre nos expertises d'analyse et nos moteurs de performance traditionnels au service d'une solution d'investissement diversifiée pour sélectionner les acteurs qui construisent l'économie de demain, à travers différents

1 La réglementation SFDR (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 du Parlement Européen et du Conseil concernant les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers

secteurs, zones géographiques et classes d'actifs.

Elle vise à identifier :

Des entreprises présentant des pratiques ESG avancées ;

Des acteurs développant des solutions concrètes aux défis environnementaux et sociaux ;

Des thématiques d'investissement structurantes liées à la transition.

Cette approche permet de construire des portefeuilles intégrant les transformations économiques en cours, en mettant l'accent sur :

- L'anticipation des risques physiques et de transition ;
- La sélection de stratégies de long terme crédibles ;
- L'accompagnement des évolutions sectorielles.

Une articulation entre performance et durabilité

L'intégration des critères ESG s'inscrit dans une logique de conciliation entre objectifs financiers et exigences de durabilité. Elle repose sur une approche pragmatique, fondée sur :

- La recherche de performance à long terme ;
- La prise en compte des risques extra-financiers ;
- L'identification des dynamiques de transformation.

b) Moyens utilisés par Rothschild & Co Martin Maurel pour informer les clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Le métier de banquier privé permet un contact de proximité avec nos clients et un échange privilégié s'inscrivant dans le temps. Nous accordons par conséquent une place importante à notre rôle d'accompagnement dans l'appropriation des nouveaux concepts réglementaires de la finance durable.

Tout d'abord, le 2 août 2022, le règlement délégué (UE) 2021/1253, qui amende le cadre de la directive MIF 2 en y introduisant les préférences en matière de durabilité, est entré en vigueur, impactant l'ensemble de notre dispositif.

Ainsi, nous avons intensifié nos efforts en matière de formation et de sensibilisation des banquiers privés sur les enjeux de finance durable. Nous souhaitons qu'ils puissent accompagner au mieux nos clients à :

- Naviguer dans l'univers de l'investissement responsable : décrypter la réglementation, les labels, les classifications et les ambitions affichées, intégrer les enjeux de durabilité dans l'analyse des marchés financiers

- Concilier leur profil financier avec leurs préférences de durabilité : proposer des solutions d'investissement qui réconcilient objectifs financiers et exigences en matière de durabilité

Ensuite, la communication des enjeux de développement durable et les modalités de leur intégration dans la gestion des portefeuilles prennent plusieurs formes, en cohérence avec la classification au titre SFDR de l'offre concernée.

Sur le périmètre des mandats « 4Change », nos reportings clients intègrent aujourd'hui des indicateurs extra-financiers adaptés à la connaissance de nos clients, en complément d'une section dédiée à la performance financière.

Ce reporting peut être enrichi d'indicateurs plus « personnalisés » en fonction des besoins spécifiques exprimés par nos clients. Les évolutions réglementaires en cours viendront compléter dans le futur les informations ESG transmises.

Les clients bénéficiant de cette offre disposent également des documents réglementaires relatifs à la classification de leur solution d'investissement, notamment la documentation pré contractuelle et le reporting périodique, conformément à la réglementation SFDR.

Pour compléter ces dispositifs, les principes structurants de notre approche sont présentés, pour l'ensemble de nos clients, dans la [politique ESG Rothschild & Co Martin Maurel](#), mise à disposition sur demande auprès de leur banquier privé.

Enfin, deux évènements ont été organisés en 2025 afin de présenter notre démarche finance durable auprès de nos clients. Ces initiatives ont inspiré d'autres événements tout le long de l'année 2026.

c) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du règlement SFDR

Focus sur les mandats de gestion « 4Change »

La prise en compte des enjeux de durabilité dans nos solutions d'investissement s'est traduite directement dans notre gamme de mandat de gestion dit « 4Change » lancée en 2018 et 2020² intégrant une composante ESG renforcée (qui va au-delà du cadre d'exclusion commun à la division Wealth & Asset Management du Groupe Rothschild & Co).

In fine, Rothschild & Co Martin Maurel promeut, à travers ses mandats de gestion « 4Change », certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance dans les stratégies de gestion mises en œuvre.

Cette solution d'investissement vise à concilier performance financière et prise en compte des enjeux de durabilité, dans une approche de gestion diversifiée.

Positionnement général des mandats 4Change

Les mandats « 4Change » reposent sur une gestion discrétionnaire diversifiée, en s'appuyant sur les moteurs de performance traditionnelle de notre expertise. L'intégration des critères ESG s'effectue de manière transversale, en complément de l'analyse financière traditionnelle. Celle-ci combine :

2 2018 pour notre entité Rothschild & Co Wealth Management Belgium et 2020 pour Rothschild & Co Martin Maurel en France.

- Une analyse qualitative : modèle économique, stratégie, gouvernance ;
- Une analyse quantitative : valorisation, dynamique de marché.

2. Une architecture ouverte et multi supports

Les mandats « 4Change » reposent sur une architecture ouverte. Ils investissent dans différents types de supports, notamment :

- Titres vifs ;
- Fonds d'investissement ;
- ETF ;
- Produits structurés ou certificats.

Cette approche permet de diversifier les sources de performance et d'accéder à des expertises variées, tout en intégrant des critères ESG dans la sélection des supports.

Au titre de l'article 8 du règlement SFDR, les mandats « 4Change » promeuvent :

- Des caractéristiques environnementales, à travers l'intégration des enjeux climatiques et de gestion des ressources ;
- Des caractéristiques sociales, notamment via la prise en compte des pratiques sociales des entreprises et des enjeux liés aux transitions ;
- Des pratiques de bonne gouvernance.

Ces caractéristiques s'expriment à travers le processus d'investissement et la sélection des sous jacents.

Dans le cadre de la gestion sous mandat, Rothschild & Co Martin Maurel met en œuvre cette approche dans le respect du profil et des objectifs du client.

Toutefois, dans le cadre de l'activité de conseil en investissement, le client reste décisionnaire final. L'intégration des critères ESG ne permet donc pas de garantir un profil ESG minimal du portefeuille dans ce cas.

Au 31 décembre 2025, les mandats « 4Change » représentent environ 3.1% de nos encours.

Enfin, sur notre activité de conseil en investissement, nous ne pouvons pas garantir un profil ESG minimal du portefeuille, le client restant seul maître des décisions finales d'investissement.

Néanmoins, l'univers d'investissement, sur lequel nous basons nos conseils, intègre une dimension ESG et le gérant-conseil sera attentif à ce point, via ses recommandations en cohérence avec les préférences durables au titre de la directive MIF 2.

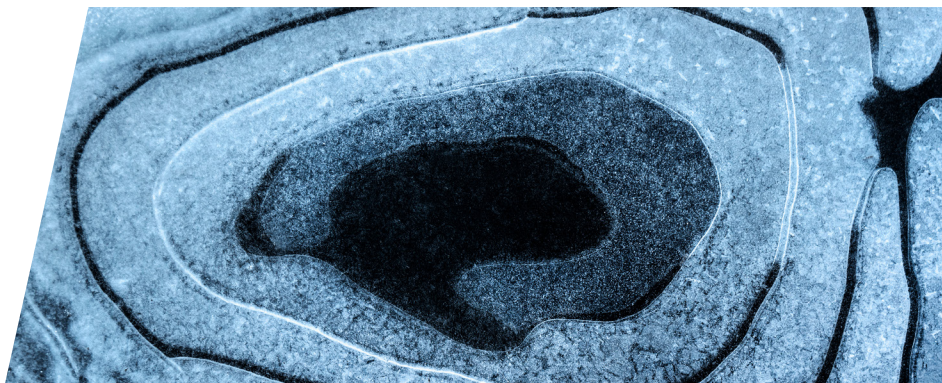
d) Adhésion de Rothschild & Co Martin Maurel à une charte, un code, une initiative ou obtention

d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

Au niveau Groupe Rothschild & Co :

Le tableau ci-dessous offre un aperçu de nos principaux partenariats et engagements (extrait de notre Rapport de développement durable au titre de l'exercice 2025) :

- RMM est signataire des Principes d'investissement durables des Nations Unies (UNPRI) depuis 2021
- RMM à travers Rothschild & Co Wealth & Asset management a rejoint l'initiative Nature 100 en 2025
- RMM participe aux groupes de travail des associations professionnelles sur la finance durable : OCBF (Office de Coordination Bancaire et Financière), FBF (Fédération bancaire française).



United Nations Global Compact (UNGC)		Since 2021, Rothschild & Co has been committed to the UN Global Compact corporate responsibility initiative and its principles in the areas of human rights, labour, the environment and anti-corruption.
Carbon Disclosure Project (CDP)		Rothschild & Co has reported to CDP's climate change questionnaire since 2018. In 2025, the Group achieved a "B" rating.
Women in Finance Charter		N.M. Rothschild & Sons Limited is a signatory since 2019.
Advance – gender equality in business		Rothschild & Co Bank AG is a signatory since 2020.
Initiative Climate International		Five Arrows Managers SAS is a signatory since 2018.
United Nations Principles of Responsible Investment (UNPRI)		All investing business lines are signatories (Wealth and Asset Management, Five Arrows).
France Invest		Rothschild Martin Maurel SCS and Five Arrows are signatories since 2020. Five Arrows is also committed to Level20 to foster female talent in private equity.
Climate Action 100+		Rothschild & Co Asset Management is a signatory since 2019.
Net Zero Asset Managers initiative		Asset Management is committed to the Net Zero Asset Managers initiative for all its open-ended direct investment funds.
Science Based Target initiative		Five Arrows near-term emissions reduction targets have been officially approved by the Science Based Targets initiative (SBTi) in December 2024
ESG Data Convergence Initiative		Five Arrows is a member of the ESG Data Convergence Initiative (EDCI) and actively supports efforts to improve ESG data across asset classes
Nature 100		Wealth & Asset Management have been a member of Nature 100 since 2025
Forum pour l'investissement responsable		Asset Management is a member of Forum pour l'investissement responsable (FIR), and initiative for collaborative engagement around the Just transition.
Energy Transitions Commission		Global Advisory is a member of the Energy Transitions Commission.

2. Moyens internes déployés

a) *Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement*

i. Les ressources humaines

Rothschild & Co Martin Maurel s'appuie sur un ensemble d'équipes et de dispositifs internes pour soutenir la mise en œuvre de sa démarche d'investissement responsable.

Organisation et structuration des équipes

Plusieurs équipes contribuent à l'intégration des critères ESG.

Au niveau du Groupe, l'équipe Investissement Responsable de la division Wealth & Asset Management accompagne les entités opérationnelles. Elle intervient notamment sur :

- Le décryptage des enjeux réglementaires ;
- Le partage de bonnes pratiques ;
- L'évolution des méthodologies et des outils ;
- Le soutien à des initiatives ciblées au niveau des entités ;
- En soutien à l'effort de formation et l'effort commercial.

Au niveau de Rothschild & Co Martin Maurel, une équipe projet dédiée assure la déclinaison opérationnelle des exigences réglementaires et de la stratégie définie par la Direction.

Cette équipe réunit des compétences issues de différentes fonctions, notamment la gestion, les risques, la conformité, le juridique, l'informatique.

Elle contribue à l'intégration des enjeux ESG dans les processus internes et à la mise en conformité avec les réglementations applicables (SFDR, taxonomie européenne, MIF 2, Article 29 LEC).

Implication des équipes opérationnelles

L'intégration des critères ESG repose également sur une implication large des équipes opérationnelles.

Des collaborateurs relais participent à des groupes de travail dédiés. Ils assurent :

- La diffusion des bonnes pratiques ;

- La coordination entre les équipes locales et Groupe ;
- L'appropriation progressive des enjeux ESG au sein des métiers.

Les équipes de gestion intègrent ainsi les critères ESG dans leurs analyses et leurs décisions d'investissement, en lien avec les autres fonctions de contrôle et de support.

Dispositif d'animation et de formation interne

La montée en compétence des collaborateurs figure au cœur des moyens alloués. Rothschild & Co Martin Maurel met en place des actions régulières de formation et d'animation.

En 2025, des sessions dédiées à la finance durable ont été organisées, à une fréquence trimestrielle, à destination des banquiers privés, gérants de portefeuille et autres équipes. Elles visent à :

- Renforcer la compréhension des enjeux de durabilité ;
- Diffuser les évolutions réglementaires ;
- Partager les axes de la stratégie ESG.

Des formats spécifiques sont proposés, tels que :

- Des réunions d'information régulières ;
- Des sessions thématiques (« 50 minutes durables ») : formats courts de sensibilisation visant à décrypter les enjeux thématiques en matière de durabilité, par exemple sur le climat, les océans, la biodiversité ou encore les ressources naturelles.
- Des présentations en présentiel à destination des équipes commerciales. En 2025, une cinquantaine d'heures de réunions ont été consacrées par nos équipes à cet effort de formation.

Ces dispositifs favorisent une montée en compétence progressive et homogène des collaborateurs.

Appui sur l'expertise du Groupe et de la filiale Asset Management

Rothschild & Co Martin Maurel s'appuie également sur l'expertise développée au sein du Groupe, et en particulier sur celle de sa filiale Rothschild & Co Asset Management.

Cette collaboration permet de bénéficier :

- D'une expertise reconnue en matière d'investissement responsable ;
- De ressources spécialisées en analyse ESG ;
- De méthodologies et d'outils développés en interne

Les échanges entre les équipes contribuent à l'appropriation des enjeux de durabilité et à la cohérence des approches mises en œuvre.

Une organisation favorisant la diffusion des enjeux ESG

L'organisation repose ainsi sur une articulation entre les équipes spécialisées, les équipes projets transverses, les fonctions opérationnelles avec l'appui du Groupe permettant de créer de la synergie au sein des entités.

Ce dispositif permet d'assurer :

- Une intégration progressive des critères ESG dans les pratiques ;
- Une cohérence des approches entre les différentes entités ;
- Une diffusion des enjeux de durabilité au sein de l'ensemble des métiers ;
- Le développement de synergies.

L'ensemble de ces ressources humaines constitue un levier clé pour la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable de Rothschild & Co Martin Maurel.

ii. Les données utilisées :

Pour Rothschild & Co Martin Maurel, collecter des données ESG pertinentes et fiables passe par la sélection d'un prestataire de qualité et par l'adaptation de nos outils informatiques. A l'issue d'une étude des différents prestataires de données extra-financières, nous avons décidé de travailler avec la société MSCI ESG Research depuis 2020. Des points sur les méthodologies, l'effort de recherche et sur la qualité des données transmises par MSCI ESG Research sont organisés sur une base régulière et les Comités de pilotage rassemblant les différentes parties intervenantes permettent de faire un point complet sur le partenariat.

Concernant les enjeux de biodiversité, Rothschild & Co Martin Maurel ainsi que les entités de R&Co WAM ont rejoint l'initiative d'engagement collaboratif Nature Action 100 fin 2024, avec une adhésion aux groupes collaboratifs d'engagement en mai 2025. Nature Action 100 est une initiative internationale pilotée par des investisseurs visant à engager une centaine de grandes entreprises, dans des secteurs clés, afin de les inciter à réduire leurs impacts sur la nature et à contribuer activement à la lutte contre la perte de biodiversité.

Précisément, dans le cadre de cette initiative, R&Co WAM a participé durant l'année 2025 à deux groupes d'engagement collaboratif pour des acteurs de la santé et de la cosmétique. R&CO WAM est notamment le responsable d'un des deux groupe d'engagement : son rôle est de piloter l'engagement sur des sujets thématiques liés à la Nature, maintenir la feuille de route annuelle et organiser l'échange annuel avec l'entreprise.

Notre politique de risques de durabilité intègre depuis 2023 la surveillance des entreprises faisant l'objet des controverses graves sur le plan environnemental. L'implication directe de l'entreprise dans la dégradation de l'environnement sur l'un des thèmes suivants est prise en considération dans cet examen : utilisation des sols, biodiversité et espèces menacées d'extinction, biodiversité marine (par exemple, surpêche), déchets électroniques, matériaux d'emballage et déchets, énergie et changement climatique, déchets opérationnels, pesticides/polluants organiques persistants, rejets toxiques dans

l'air/l'eau/la terre y compris les déversements d'hydrocarbures.

Nous nous appuyons sur la méthodologie de notre fournisseur de données MSCI ESG Research pour piloter les différents niveaux de controverses dans lesquelles sont impliquées les entreprises en portefeuille.

Cette méthodologie se décline en 3 axes d'analyses :

- Le niveau de sévérité des impacts tenant compte de la nature des dégâts causés et leur étendue ;
- L'implication directe ou indirecte de l'entreprise ;
- Les actions correctives menées par l'entreprise.

Suite aux travaux menés en 2024, afin de procéder à un examen attentif des secteurs à fort impact sur la déforestation comme la production du tabac, nous avons élargi notre politique d'exclusion à la chaîne de valeur de ce secteur.

Etant donnée que la collecte de données est une étape importante pour une correcte prise en compte de critères extra-financiers dans nos activités, l'intégration de ces indicateurs au sein de nos propres outils est indispensable. Le projet mené au sein de Rothschild & Co Martin Maurel contient une composante liée aux systèmes informatiques afin d'intégrer ces données au sein de notre outil de passation d'ordre et de gestion de portefeuille.

Nos équipes informatiques ont pour mission d'implémenter des indicateurs au sein de nos outils de pilotage de la gestion des portefeuilles clients afin de :

- Faciliter le pilotage de nos gérants dans le cadre de leur gestion de portefeuille et d'aider les banquiers privés dans l'appropriation des enjeux extra-financiers des portefeuilles dont ils ont la charge ;
- Assurer la production de reportings réglementaires, le cas échéant.

Enfin, bien que nous nous appuyions sur notre fournisseur de données, nous mettons en place des process afin de nous assurer de leur cohérence. Dans le cadre des échanges réguliers instaurés avec notre fournisseur de données, nous abordons des questions en lien avec la collecte, la vérification et la méthodologie de calcul de la donnée, l'organisation des équipes d'analystes etc. En parallèle, nous nous efforçons également de renforcer notre veille méthodologique afin de garantir la pertinence de nos analyses.

iii. La formation de nos équipes :

Nous mettons en place différentes actions de sensibilisation auprès des équipes portant sur les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance :

- La prise de connaissance de la politique ESG de Rothschild & Co Martin Maurel fait partie des formations à valider obligatoirement par tous les collaborateurs, y compris les nouveaux arrivants ;

- Nous continuons à proposer aux collaborateurs du Groupe et de Rothschild & Co Martin Maurel la certification AMF Finance durable sur une base volontaire ;
- Des points trimestriels sont instaurés avec les banquiers privés référents. L'objectif est de diffuser des actualités réglementaires, aborder ensemble notre démarche en matière d'investissement durable, les messages clés à maîtriser dans l'accompagnement de nos clients ;
- L'ensemble des collaborateurs ont accès à la Rothschild & Co Sustainability Academy qui regroupe plus de 20 heures de formation sur divers enjeux de durabilité (changement climatique, biodiversité, etc.)
- Des sessions de formation au format court, dédiées aux thématiques et aux sujets d'actualité, en lien avec les enjeux auxquels se confrontent le secteur de la finance ainsi que les solutions que celui-ci propose.

iv. Ressources financières dédiées à l'ESG

En 2025, nos dépenses dédiées aux recherches, à l'accès à de la donnée extra-financière, à l'actualité dédiée au sujet ESG restent sensiblement identiques aux années précédentes, s'élevant à environ 300 000 euros.

Ce montant ne tient pas compte des ressources financières consacrées au développement de notre système informatique. En effet, notre budget annuel tient intégralement compte des développements informatiques issus de la réglementation en matière de finance durable sans faire de distinction avec les autres évolutions métiers.

b) Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité

A l'horizon 3 ans, nos priorités d'action sont :

1/ Continuer notre effort de formation des équipes via les axes d'action suivants :

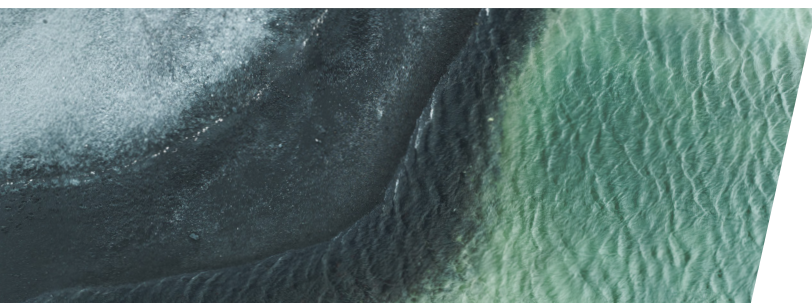
Poursuite des rencontres/débats trimestriels autour des thèmes d'actualité mobilisant les ressources disponibles et des expertises cross-business lines. Fluidifier le partage des connaissances internes entre des différentes lignes de métier et entre des différentes entités.

2/ Renforcer nos process, nos dispositifs de risques de durabilité et d'analyses en suivant de près les évolutions réglementaires.

3/ Renforcer notre dispositif d'accompagnement des clients : événement client, communication, participation aux rendez-vous...

3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Rothschild & Co Martin Maurel

- a) *Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance (notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction) en matière de prise de décisions relative à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement de Rothschild & Co Martin Maurel*



Afin d'assurer une cohérence au sein de notre Groupe et de continuer à faire progresser le degré d'intégration des enjeux ESG dans les approches d'investissement, l'Investissement Responsable est adressé à différents niveaux dans les dispositifs formels de gouvernance du Groupe. Une déclinaison de cette stratégie est assurée en tenant compte des spécificités métiers à travers des instances dirigeantes de la ligne métier Wealth & Asset Management et au sein même de ces entités géographiques.

Au sein des différents Métiers de Rothschild & Co Martin Maurel, les thématiques liées à l'ESG sont prises en compte, présentées et déclinées au sein de chaque Direction :

- **Equipe Risques** : la fonction Gestion des risques en tant que fonction de second niveau s'assure comme sur les autres typologies de risque, de la bonne gestion des risques en matière ESG, par la mise en place de politiques, mesures, et contraintes appropriées ainsi que par le bon suivi et respect de celles-ci. Elle organise à ce titre un « Comité des Risques de la Gestion Sous Mandat trimestriel » où elle rend compte de la bonne gestion des risques en matière de gestion pour compte de tiers y compris ESG. Le comité rend compte notamment du respect des contraintes d'investissements, y compris en matière d'ESG (cf. section 8 du présent rapport). Par ailleurs l'équipe Contrôle Permanent planifie et exécute des contrôles de second niveau sur tous les risques.
- **Equipe Conformité** : le plan d'activité de la Conformité a intégré la dimension ESG dès 2021 avec la mise en place de contrôles adaptés notamment dans la revue des documents commerciaux à destination de nos clients et prospectus et la participation aux projets réglementaires liés à la finance durable.
- **Equipe de Gestion** :
 - Comité de gestion
 - Comité ad hoc sur le mandat « 4Change »
 - Un suivi spécifique ESG
- **Equipe Business Support** : en charge des projets au sein de Rothschild & Co Martin Maurel, cette équipe a été mandatée pour mener le projet « finance durable » afin de mettre en œuvre, avec les métiers concernés, l'implémentation opérationnelle des exigences réglementaires (SFDR, Taxonomie, MIF 2, Art. 29 LEC). A ce titre, une gouvernance projet a été définie et se caractérise par les instances suivantes :
 - Comité de pilotage : sur une fréquence trimestrielle, ce comité a pour but de présenter le suivi global du projet et d'arbitrer sur d'éventuelles orientations stratégiques,
 - Comité projet : sur une fréquence mensuelle, ce comité a pour but de faire un point sur l'avancée des principaux chantiers menés dans le cadre des ateliers mis en place avec les contributeurs de chaque métier.
 - Groupe de banquiers référents : sur une fréquence trimestrielle, ce comité a pour but de

partager des nouveautés réglementaires, diffuser les messages clés sur notre démarche d'investissement durable, recueillir des remarques et suggestions venant des forces commerciales en contact avec nos clients.

b) Inclusion, dans les politiques de rémunération conformément à l'article 5 du Règlement SFDR, des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité

La politique de rémunération vise à s'assurer que les collaborateurs de Rothschild & Co Martin Maurel sont rémunérés conformément aux orientations définies par la Direction et à la réglementation en vigueur. En application du Règlement SFDR (UE) 2019/2088, Rothschild & Co Martin Maurel priorise l'effort de formation des équipes et la montée de leur compétence en matière d'investissement durable. Notre objectif est d'intégrer les risques de durabilité dans toutes les lignes de métier de manière adaptée et proportionnée à leur exposition à ces enjeux.

4. Politique d'engagement/ stratégie d'engagement auprès des émetteurs

La réglementation SRD2³ relative aux droits des actionnaires vise à renforcer la transparence entre investisseurs et sociétés cotées, ainsi que l'exercice des droits des actionnaires, notamment dans le cadre des assemblées générales. Elle prévoit notamment une meilleure information des actionnaires et des modalités facilitées de participation et de vote aux assemblées générales.

Dans ce cadre, et sauf mise en place d'une procuration spécifique et unitaire par assemblée générale, le client conserve la responsabilité du vote. Rothschild & Co Martin Maurel ne peut pas orienter les consignes de vote.

Rothschild & Co Martin Maurel exerce une activité de gestion sous mandat, comprenant :

- La gestion individuelle des portefeuilles clients ;
- La gestion collective déléguée, notamment des SICAV, à notre filiale Rothschild & Co Asset Management.

Dans ce contexte, l'approche d'engagement repose principalement sur une logique indirecte, via la sélection des supports d'investissement en architecture ouverte.

Elle s'inscrit dans les principes suivants :

- Recours à des supports mettant en œuvre des politiques de vote et d'engagement actives;
- Analyse des politiques de vote et d'engagement des sociétés de gestion et supports sélectionnés dans le processus d'analyse et de sélection des fonds ;

En complément, Rothschild & Co Martin Maurel s'inscrit dans une dynamique collective :

- Participation aux initiatives d'engagement collaboratif menées à l'échelle de la division Wealth & Asset Management ;
- Contribution à des initiatives de place visant à promouvoir de meilleures pratiques ESG au sein du secteur financier.

3 SRD2 ou Shareholders' Rights Directive a pour objectifs de soutenir l'investissement long-terme des actionnaires, d'accroître la transparence du processus de vote et de favoriser le dialogue entre les émetteurs et les investisseurs.

Dans le cadre de la gestion collective déléguée, notamment pour les SICAV, la politique de vote appliquée est celle de Rothschild & Co Asset Management, sur le périmètre des titres détenus en commun. Cette dernière encadre les modalités d'exercice des droits de vote et les lignes directrices d'engagement ainsi que leur mise en œuvre opérationnelle.

Cette approche permet d'intégrer les enjeux d'engagement actionnarial dans les portefeuilles, dans le respect du cadre réglementaire applicable à la gestion sous mandat et du rôle décisionnaire du client.

Application de la politique de vote de Rothschild & Co Asset Management sur le périmètre des SICAV en délégation de gestion auprès de cette entité :

La politique de vote de Rothschild & Co Asset Management est disponible en consultation libre et mise à jour chaque année pour tenir compte de l'évolution des pratiques. Pour plus d'informations, il convient de consulter la rubrique « La mise en œuvre de notre politique de vote et nos principales lignes directrices de vote » de la politique d'engagement actionnarial de Rothschild & Co Asset Management qui définit le suivi d'un certain nombre de recommandations spécifiques :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

Le rapport de l'exercice des droits de vote 2025 effectué sur les SICAV en délégation de gestion peut être consulté en détail en annexe de ce présent rapport.

A titre indicatif, sur le périmètre des portefeuilles Rothschild & Co Martin Maurel ci-dessous, Rothschild & Co Asset Management a participé à **107** assemblées générales annuelles ou extraordinaires sur 110 soit un taux de participation de **100%**.

Pour **68** assemblées générales, il y a au moins un vote « Contre » le management soit pour **64%** de la participation annuelle.

Liste des portefeuilles concernés par le process de vote en 2025

4 Euler Gestion Diversifiée RMM	Eole	RWM LT Growth
5I Invest	Evergreen Fund	RWM Mila Protocole
Alchemy	Fourcast Investment	
Alkessys	Global Challenges Sicav	
Avenstor	Goeland Investissement	
BDCP Conviction	Majeste	
Calamane Poche RMM	Majesté poche 2	
Cap Business	Massélia R.C.G.	
Capital & Développement	PAN Holding Patrimoine - Poche RMM	
Colibri Invest Poche RAM	Performance Valeurs	
Deer Investment	Renecian RMM	
Elan Orchestra	Roda RAM	
Elan R-Co	RWM Gemma	

⁶ RTO : Réception et Transmission d'Ordre

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Informations relatives à la taxonomie européenne et aux	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement (données estimées)	Part des encours en %	%	5,7%
combustibles fossiles	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret ajouter un espace à chaque fois que l'on cite "le décret 29 LEC" lui-même. Il est donc optionnel mais nous vous remercions de le compléter dans la mesure du possible	Part des encours en %	%	1,6%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29 LEC lui-même	Part des encours en %	%	0,0%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29 LEC lui-même			

Information relative à la Taxonomie Européenne

Activité Banque privée

Sur la base du chiffre d'affaires - KPI « stock »

31/12/2025	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
% (par rapport au total correspondant des actifs hors bilan)	Eligibles à la Taxonomie	Alignées à la Taxonomie	Ventilation par objectif environnemental						Dont utilisation du produit	Dont transitoires	Dont habilitantes	Expositions non évaluées
			Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Ressources aquatiques et marines (RAM)	Economie circulaire (EC)	Pollution (PRP)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				
Garanties financières (ICP FinGar)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Actifs sous gestion (ICP AUM)	12,5%	2,4%	2,1%	0,1%	0%	0,1%	0%	0%	na	0,2%	1,1%	9,0%

Sur la base des CapEx – KPI « stock »

31/12/2025	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
% (par rapport au total correspondant des actifs hors bilan)	Eligibles à la Taxonomie	Alignées à la Taxonomie	Ventilation par objectif environnemental						Dont utilisation du produit	Dont transitoires	Dont habitantes	Expositions non évaluées
			Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Ressources aquatiques et marines (RAM)	Economie circulaire (EC)	Pollution (PRP)	Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				
Garanties financières (ICP FinGar)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Actifs sous gestion (ICP AuM)	15,2%	3,5%	3,3%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	na	0,4%	1,4%	9,0%

6. Stratégie d'alignement avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique prévus par l'accord de Paris

a) Objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050

L'une des priorités de notre feuille de route définie en 2022 est de travailler à la sélection de méthodologies, d'outils et à la mise en place de politiques d'investissement et d'engagement qui permettraient progressivement d'aligner nos solutions d'investissement avec l'Accord de Paris.

Les obligations de reporting (dues au titre du règlement SFDR notamment) et les indicateurs choisis en interne dans le cadre du recueil obligatoire des préférences de durabilité de nos clients depuis août 2022 nous permettent de mieux évaluer les performances en matière d'alignement.

Compte tenu des enjeux relatifs au réchauffement climatique, les principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique du Groupe Rothschild & Co, publiés en mai 2020, ont été présentés en COMEX Rothschild & Co Martin Maurel le 27 octobre 2020 et sont entrés en application de manière opérationnelle le 13 novembre 2020. Ils couvrent l'ensemble de nos activités de gestion discrétionnaire, à l'exception des activités de conseil et RTO⁴. Sur le périmètre de ces deux activités, nous ne fournissons pas de conseil d'investissement sur les émetteurs faisant l'objet d'une exclusion. Le client est informé de notre positionnement mais reste maître de la décision d'investissement finale.

Les contrôles ex-ante sur les portefeuilles gérés sous mandat ont été mis en place dans nos outils informatiques dès octobre 2020 sur les valeurs Charbon et à partir de mars 2021 sur les Principes fondamentaux. Les blocages ont été implémentés dans notre outil de gestion et un contrôle est effectué tous les mois depuis le 4ème trimestre 2021 afin de vérifier l'évolution de nos positions sur les valeurs charbon ciblée.

De plus, dans le cadre des mandats « 4Change », Rothschild & Co Martin Maurel a historiquement affiché un objectif visant à aligner 100 % des investissements détenus en direct avec les objectifs de l'Accord de Paris à horizon 2030. Cet objectif reposait notamment sur la sélection d'émetteurs disposant

⁴ RTO : Réception et Transmission d'Ordre

d'une trajectoire de décarbonation crédible, matérialisée par la validation d'objectifs de réduction des émissions par l'initiative Science Based Targets (SBTi) ou, à défaut, par une mesure de température implicite compatible avec un scénario inférieur ou égal à 2°C.

Compte tenu du périmètre réduit d'application de cet indicateur, cet objectif n'est plus maintenu en tant qu'engagement chiffré.

En revanche, Rothschild & Co Martin Maurel conserve, au sein de sa grille d'analyse, une attention particulière portée à la trajectoire carbone des émetteurs sélectionnés. La crédibilité des stratégies de transition demeure un critère d'appréciation, notamment à travers l'existence d'objectifs de réduction des émissions validés par le SBTi ou par d'autres référentiels reconnus. De surcroît, nos sélections des fonds s'appuie sur l'expertise de la filiale Asset Management ainsi que leur engagement en matière de trajectoire carbone.

A propos de cet engagement, au niveau de notre filiale Asset Management 75 % des sociétés en portefeuille ayant des objectifs alignés sur un scénario 1,5°C d'ici 2030⁵ ; couvre les encours des fonds ouverts en gestion directe, représentant 60 % des encours de l'entité à fin novembre 2022.

b) Description de la méthodologie d'évaluation de l'alignement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :

i. A propos de SBTi

Le SBTi est un partenariat entre le « Carbon Disclosure Project », le Pacte Mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

Le SBTi était le principal partenaire de la campagne Business Ambition for 1.5°C - un appel urgent à l'action d'une coalition mondiale d'agences des Nations Unies, de chefs d'entreprise et d'industrie, qui a mobilisé les entreprises pour fixer des objectifs scientifiques nets zéro conformément à un monde futur de 1,5°C.

Le rôle de cet organisme est de :

- Définir et promouvoir les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions et d'objectifs nets zéro conformément à la science du climat
- Fournir une assistance technique et des ressources d'experts aux entreprises qui fixent des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, conformes aux dernières avancées de la science du climat
- Rassembler une équipe d'experts pour mettre à disposition des entreprises une évaluation et une validation indépendantes des objectifs

ii. Méthodologie du calcul de la température implicite de MSCI ESG Research

L'indicateur d'augmentation de la température implicite (ITR : Implicit Temperature Rise) mesure l'alignement de la trajectoire carbone des entreprises, détenues directement ou indirectement dans nos portefeuilles, sur les objectifs fixés par l'Accord de Paris, visant à limiter la hausse des températures en

5 Les actifs couverts représentent 69% des actifs de l'entité à fin décembre 2025. Les actifs sous gestion non couverts sont des fonds de fonds et des véhicules d'investissement dédiés

dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Cette mesure compare d'une part, le « budget carbone » avec d'autre part, les émissions carbone projetées à l'horizon 2050 pour chaque entreprise. D'abord, le budget carbone est calculé en utilisant les scénarios définis par le Network for Greening the Financial System (NGFS). Ces derniers définissent les trajectoires à suivre pour respecter la limite des 2°C. Ils diffèrent en fonction du secteur, de la zone géographique, reflétant la capacité de décarbonisation de chaque industrie. Ensuite, les émissions carbone projetées sont estimées en se basant sur les informations publiées par les entreprises, couvrant ainsi les scopes 1, 2 et 3 des émissions GES. La crédibilité de la stratégie de réduction annoncée par les entreprises est également évaluée et prise en compte dans cette estimation.

En comparant ces deux montants, MSCI ESG Research observe soit un dépassement soit un respect du budget carbone par rapport à la limite des 2°C. Cette différence est alors convertie en degré de température grâce au facteur multiplicateur TCRE (Transient Climate Response to Cumulative Carbon Emissions).

Cette méthodologie fonctionne également pour les portefeuilles en agrégeant le budget carbone et les émissions estimées des positions, puis en les comparant et en les convertissant de la même manière.

7.Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Rothschild & Co Martin Maurel reconnaît l'impact que peuvent avoir ses investissements sur le climat et la biodiversité et prend des initiatives pour les limiter via notamment :

- Le respect de politiques d'exclusion relatives au charbon thermique et aux violations sévères des enjeux environnementaux , traduit par notre engagement dans le respect des Principes Fondamentaux dictés par le Pacte Mondial des Nations unies ;
- Le pilotage de la note ESG des portefeuilles et en particulier du pilier E - Environnemental des investissements étudiés. Nous surveillons en particulier les entreprises impliquées dans les controverses environnementales sévères ;
- L'intégration dans notre politique de risques de durabilité du PAI 7 - Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité. La préservation de la biodiversité est en effet un enjeu majeur. La perte de services écosystémiques qui résulte de son effondrement et les transformations socio-économiques pour y répondre pourraient engendrer des risques économiques et financiers importants. La connaissance de ces risques reste bien moins avancée mais des méthodologies de plus en plus robustes se développent sans atteindre un niveau de maturité suffisant.

Nature Action 100 est une initiative mondiale dirigée par des investisseurs, visant à encourager une plus grande ambition et action des entreprises pour inverser la perte de biodiversité et de nature. Lancée par un groupe d'investisseurs institutionnels, cette initiative se concentre sur les entreprises de secteurs clés jugés essentiels pour inverser la perte de biodiversité d'ici 2030.

Notre adhésion à Nature Action 100 a été, en conséquence, validée au comité Wealth & Asset Management de novembre 2024. Nous envisageons cette démarche comme une opportunité de monter en compétence sur les enjeux biodiversité, en coopération avec nos pairs.

8. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

a) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG :

i. Process d'identification des risques non financiers :

Notre approche en matière d'investissement responsable repose sur l'identification et la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Cette approche s'appuie sur les politiques et procédures d'investissement que nous avons définies au niveau du Groupe et sont renforcées par les initiatives et cadres propres à Rothschild & Co Martin Maurel.

Les travaux d'identification et d'évaluation impliquent les équipes de Gestion, ESG, gestion des Risques et Conformité.

ii. Organisation du dispositif de gestion des risques ESG

Au sein de Rothschild & Co Martin Maurel, des contrôles ex-ante et ex-post sont mis en place pour assurer la bonne intégration des exclusions issues de notre politique ESG.

Le dispositif de contrôles des risques de durabilité applicable aux portefeuilles s'inscrit dans la logique des trois lignes de défense déployée au niveau du Groupe Rothschild & Co et repose sur la répartition des responsabilités suivantes :

- Les métiers, en tant que première ligne de défense, sont responsables de la mise en œuvre opérationnelle des politiques et de la réalisation de contrôles nécessaires afin d'assurer une gestion conforme aux principes définis ;
- Les fonctions de contrôles dites de second niveau, à savoir les Risques et la Conformité, accompagnent les métiers sur la mise en place des politiques, outils, process et contrôles appropriés. Elles s'assurent du bon fonctionnement de ces contrôles, assurent le suivi des risques

et le respect des contraintes applicables, et en rendent compte aux instances compétentes ;

- L'Audit Interne dans le cadre de ses fonctions de contrôle périodique réalise les missions d'audit planifiées dans son plan d'action annuel.

En pratique :

- Les gérants de portefeuilles - premier niveau - sont responsables du respect des contraintes ESG qui leurs sont fixées
- L'équipe Business Support - niveau 1bis - réalise les contrôles de contraintes, notifications de dépassement et d'escalade.
- L'équipe Risques s'assure que le non-respect des contraintes est notifié, escaladé et résolu. Un Comité des Risques dédié, dont sont membres le dirigeant effectif de la banque privée ainsi que le responsable de la gestion financière fait un point trimestriellement sur la gestion des risques et notamment en matière de durabilité.

iii. Processus d'Investissement Responsable intégrant des facteurs de durabilité

Notre dispositif de suivi du respect des critères extra-financiers est en place depuis 2021 et vise notamment à s'assurer des engagements suivants sur le périmètre des actifs cotés de la gestion sous mandat:

- Taux de couverture ESG : minimum [65%] de l'actif net ;
- Rating global du portefeuille : minimum BBB (MSCI ESG Research) ;
- Minimisation de l'exposition aux sous-jacents les plus mal notés (<BB) : seuil maximum 15% de la poche notée.

Ces seuils, définis et validés en interne, font l'objet d'un suivi régulier par les équipes de gestion et reportés au sein du comité ESG (cf. section 3.a du présent rapport). De plus, au même titre que pour le respect des contraintes d'investissement pour lequel un contrôle trimestriel est effectif, une équipe dédiée s'assure de l'alignement des portefeuilles sur ces 3 piliers à travers un process d'escalade défini. Les écarts constatés sont communiqués aux gestionnaires de portefeuilles pour correction et sont restitués lors du Comité des Risques de la Gestion Sous Mandat tenu trimestriellement.

b) Principaux risques ESG pris en compte

i. Définition des risques de durabilité

Le règlement SFDR introduit la notion de « double matérialité », qui repose sur deux typologies de risques distinctes, mais complémentaires :

- Les risques de durabilité défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir un impact négatif important sur la valeur d'un investissement ;
- Les principales incidences négatives en matière de durabilité, ou principal adverse impact "PAI" : elles correspondent, quant à elles, aux impacts négatifs des décisions d'investissement d'un point de vue environnemental, social ou de bonne gouvernance.

Parmi les risques de durabilité, on retrouve :

- Les risques physiques liés aux impacts physiques du changement climatique ou de l'érosion de la biodiversité
- Les risques de transition (de marché, réputation, réglementaire, technologique et de responsabilité) liés aux pertes financières causées par la transition vers une économie sobre en carbone
- Les risques de controverses.

Ces risques de durabilité sont pris en compte dans nos décisions d'investissements selon le degré croissant d'intégration des enjeux de durabilité dans la stratégie des mandats. Ils font partie des cartographies des risques financiers et ESG, et des contrôles réalisés par les équipes de gestion des risques.

ii. Définition de la cartographie des risques ESG

En 2023, les ateliers de travail dédiés aux risques de durabilité des activités de gestion pour compte de tiers ont eu lieu à l'échelle du Groupe. Le fruit de ces groupes de travail a été la définition d'un socle commun constitué d'une liste initiale d'indicateurs en matière de risque de durabilité.

Le choix des indicateurs a été le résultat d'un arbitrage entre :

- la fiabilité de la méthodologie sous-jacente permettant de mesurer les risques associés,
- le taux de couverture c'est à dire la disponibilité de la donnée fournie par notre data provider la pertinence de l'indicateur en tant qu'indicateur de risque et non d'analyse

Le cadre de contrôle est modulaire en fonction des indicateurs : il peut s'agir d'un suivi de l'évolution de l'indicateur dans le temps, d'un seuil maximum à ne pas atteindre au niveau du produit financier, d'un seuil d'avertissement au niveau émetteur ou d'une interdiction formelle d'investir.

Parallèlement, la gestion des risques veille à intégrer progressivement ces indicateurs dans les systèmes opérationnels (outils de passage d'ordres, de reporting, base de données ESG, etc.) pour faciliter leur pilotage. Elle œuvre, à travers ses actions, à familiariser au fil de l'eau l'ensemble des gestionnaires à la diversité des risques de durabilité et à l'appropriation des risques encourus par leurs portefeuilles.

Certains indicateurs seront suivis en absolu et d'autres en relatif, c'est-à-dire, par rapport à des indices représentatifs de la gestion sous mandat.

9. Glossaire

A

Accord de Paris	3
<i>L'accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21 à Paris, le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016.</i>	
<i>Son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel.</i>	
AFG	13
<i>L'Association Française de la Gestion Financière est la voix collective des membres de sociétés de gestion de portefeuille, entrepreneuriales ou filiales de groupes bancaires ou d'assurance, français et étrangers, acteurs du métier de la gestion d'actifs (individualisée sous mandat ou collective).</i>	
AMAFI	13
<i>L'association française des marchés financiers représente les acteurs de marchés financiers en France (entreprises d'investissement, des établissements de crédit, des opérateurs d'infrastructures de marché et de post marché).</i>	
Asset Management Europe	6
<i>Rothschild & Co Asset Management Europe : Société de gestion d'actifs du groupe Rothschild & Co proposant des services de gestion et des solutions d'investissement dédiés à une large clientèle composée d'investisseurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs.</i>	

C

Charbon thermique	17
<i>Charbon thermique (également appelé charbon vapeur) : catégories de charbon utilisées pour la production d'électricité et de chaleur, qui comprennent généralement la tourbe, le lignite et les grades de charbon sous-bitumineux.</i>	
Convention d'Ottawa	6

La Convention de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, habituellement désignée «Convention d'Ottawa» ou «Convention sur l'interdiction des mines», est l'accord international qui interdit les mines terrestres antipersonnel.

CSRD

15

La Directive CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive – a pour but de remplacer la directive sur le reporting extra-financier des entreprises (NFRD), afin de renforcer les objectifs de l'Union Européenne en matière de finance durable. La CSRD doit étendre les exigences de la NFRD et les appliquer à l'ensemble des entreprises de plus de 250 salariés (même si le texte cible avant tout les 50 000 plus grandes sociétés de l'Union européenne) tout en améliorant le contenu des rapports extra-financiers.

F

France Invest

13

France Invest est une organisation professionnelle rassemblant près de 400 sociétés de gestion françaises ainsi que près de 180 sociétés de conseil.

Fresque du Climat

12

Association loi de 1901 française fondée en décembre 2018 dont l'objectif est de sensibiliser le public au changement climatique. La sensibilisation se fait au moyen d'un jeu sérieux collaboratif où les participants co-construisent une fresque résumant les mécanismes du changement climatique tels qu'expliqués dans les rapports du GIEC.

L

Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte

3

Publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, cette loi vise à contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

M

MIFID II

13

La révision de la directive MiF II de l'Union Européenne, qui entrera en vigueur en août 2022 oblige les établissements financiers à évaluer les préférences des clients en matière de durabilité. Cette nouvelle approche complète le dispositif actuel visant à une plus grande transparence et une meilleure protection des investisseurs.

MSCI ESG Research

7

Entreprise de services financiers permettant de mesurer la gestion par une entreprise des risques et opportunités ESG sur le plan financier.

N

NFRD	13
------	----

Depuis 2017, la Directive européenne NFRD (Non Financial Reporting Directive) a introduit l'obligation du reporting extra-financier pour les entreprises ayant leur siège dans l'un des pays de l'Union européenne. Cette directive a été transposée en droit français par le décret du 9 août 2017 qui fixe le contenu de la Déclaration annuelle de performance extra-financière (DPEF).

O

OCBF	13
------	----

Office de Coordination Bancaire et Financière : association professionnelle indépendante ancrée dans la Place financière qui réunit des professionnels de la banque et de la finance.

P

Pacte Vert	3
------------	---

Feuille de route environnementale de la Commission européenne, le Pacte vert pour l'Europe est un ensemble de politiques visant à transformer de nombreux secteurs de la société. Avec une ambition principale : faire en sorte que l'Union européenne soit climatiquement neutre à l'horizon 2050.

Principes fondamentaux	18
------------------------	----

Les principes fondamentaux est une ligne de conduite pour laquelle R&Co, dans ses stratégies d'investissement, s'engage coquille sociétés directement exposées à violations graves des droits de l'homme, violations graves des droits humains en situation de guerre ou de conflit, dommages environnementaux graves, y.c. des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre inacceptables, des cas graves de corruption et d'autres violations particulièrement graves des normes éthiques fondamentales.

R

ROBECO	9
--------	---

Gérant d'actifs international, Robeco a pris l'initiative fin 2019 de réunir quelques membres emblématiques de la Banque Privée en France au sein du « Cercle Robeco pour une banque privée durable ». Lancé en janvier 2020, ce cercle a pour objectif majeur et ambition collective de repenser la place de la Banque Privée dans la société et de partager savoir-faire et expériences en matière de RSE et d'Investissement durable.

S

SFDR

3

Le Règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) vise à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers, à travers notamment la fourniture d'informations en matière de durabilité sur les produits financiers.

T

Taxonomie

3

Le règlement européen « Taxonomie » vise à établir une classification des activités économiques permettant de déterminer celles qui peuvent être considérées comme « durables sur le plan environnemental » ou « vertes ». L'objectif est de réorienter les investissements vers les activités favorables à la transition énergétique et écologique, notamment celles contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique.

Traité d'Oslo

6

La Convention sur les armes à sous-munitions est un traité international humanitaire et de désarmement qui interdit totalement l'emploi, la production, le stockage et le transfert de cette catégorie d'armes et prévoit leur enlèvement et leur destruction. Le texte de la Convention a été adopté par 108 États le 30 mai 2008 à Dublin (Irlande) et a été signé par 94 États à Oslo les 3 et 4 décembre 2008.

U

UNPRI

9

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) sont un réseau international d'investisseurs soutenu par les Nations Unies. (UN). Les PRI travaillent à la réalisation de ce système financier durable en encourageant l'adoption des Principes et la collaboration sur leur mise en œuvre. Les PRI favorisent la bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilité des investisseurs, et travaillent sur les obstacles à l'émergence d'un système financier durable, qu'ils se situent dans les pratiques, les structures ou les réglementations du marché

